



Taux standard de la TVA

Le taux standard de la TVA (IGV) au Pérou en 2023 est de 18%. Le taux se compose de 2 parties comme suit: 16% sont attribuables à la TVA et les 2% restants sont attribuables à la taxe d'incitation municipale.

Taux zéro de la TVA

Le taux zéro de la TVA s'applique aux exportations.

Une liste de biens et de transactions exonérés de TVA:

- Ventes intérieures de biens meubles;
- Contrats de construction;
- Vente initiale de biens immobiliers par leurs constructeurs respectifs;
- Importation de biens.

Les contribuables inscrits dans la région amazonienne ont généralement droit à une exonération de TVA sur la vente de biens qui sont consommés dans la région amazonienne.

Seuil

Il n'y a pas de seuil d'inscription en tant que redevable de la TVA. L'inscription doit être effectuée dès la première fourniture imposable au Pérou.

TVA déductible

Les entreprises ont la possibilité de déduire la TVA en amont utilisée dans leurs opérations de la TVA en aval.

Procédure d'inscription

Les contribuables doivent s'inscrire au Registre Unique des Contribuables – RUC (Registro Único de Contribuyentes). Ce registre permet à chaque individu, personne morale ou entreprise d'obtenir un numéro RUC composé de 11 chiffres, qui est permanent et obligatoire pour utilisation.

La création d'une entreprise nécessite l'utilisation de la plateforme du Système d'Intermédiation Numérique (SID – SUNARP) pour le processus d'inscription. Il est également possible d'inscrire une entreprise en personne au RUC. Un représentant légal ou un tiers autorisé est requis à cette fin.

Documents requis pour s'inscrire sans utiliser la plateforme:

- Pièce d'identité valide;
- Original du certificat d'inscription certifié;
- Document original privé ou public indiquant l'adresse du domicile fiscal déclaré.

De plus, si un tiers effectue l'inscription:

- Une DNI valide ou un document d'identification approprié;
- Procuration avec signature notariée;
- Demande de RUC ou avis d'inscription fiscale;
- Représentants légaux, directeurs, membres du conseil d'administration;
- Adresse des représentants légaux.

Représentant de TVA

Les entreprises non-résidentes doivent nommer un représentant fiscal local pour s'inscrire en tant que redevable de la TVA.

Déclaration de TVA

La déclaration de TVA peut être aisément effectuée via la plateforme Declara Facile, facilitant la soumission via des formulaires virtuels.

La TVA est déclarée et payée mensuellement, selon un calendrier d'expiration déterminé en fonction du dernier chiffre du RUC.



www.vatcompliance.co